

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE



2018-2022



Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Projet pour consultation

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - But du plan d'engagement vers la réussite	1
Section 2 - Encadrements légaux	1
Section 3 - Élaboration et consultation	2
Section 4 - Contexte dans lequel évolue la commission scolaire	4
La réussite et la persévérance des élèves	4
Les principaux défis	13
Section 5 - Mission, vision, valeurs	15
Section 6 - Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	16
Section 7 - Signatures du plan d'engagement vers la réussite	23
Annexe 1 - Profil de la CSSMI	25
Annexe 2 - Lexique	33
Annexe 3 - Résolution - Commissaire d'un soir	35

SECTION 1 - BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève. Le plan d'engagement vers la réussite permet ainsi de faire connaître ce que la Commission scolaire entend faire pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, jeunes et adultes, et les efforts qui seront nécessaires pour y parvenir.

SECTION 2 - ENCADREMENTS LÉGAUX

Le plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*.

209.1 Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Ce plan, qu'elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
- les orientations et les objectifs retenus;
- les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
- une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- tout autre élément déterminé par le ministre.

Dans la préparation de son plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire consulte notamment le comité de parents, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le comité consultatif de gestion, les conseils d'établissement, les enseignants et les autres membres du personnel, de même que les élèves. Le comité de parents et le comité consultatif de gestion peuvent notamment faire des recommandations portant sur ce que devrait contenir le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

La commission scolaire transmet au ministre son plan d'engagement vers la réussite et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si la Commission scolaire et le ministre en conviennent. Le plan d'engagement vers la réussite prend effet le jour de sa publication. La Commission scolaire doit, lors de la séance qui suit la prise d'effet de son plan d'engagement vers la réussite, présenter à la population le contenu de ce plan. Un avis public indiquant la date, l'heure et le lieu de cette séance doit être donné à la population au moins 10 jours avant sa tenue.

459.2 Le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en compte pour l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

459.3 Le ministre peut prescrire à toute commission scolaire des modalités visant la coordination de l'ensemble de la démarche de planification stratégique entre les établissements d'enseignement, la commission scolaire et le ministère.

Il peut en outre, à la suite de la réception du plan d'engagement vers la réussite d'une commission scolaire, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 209.1 ou de procéder à des modifications afin que la période couverte par ce plan soit harmonisée avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa. Il peut aussi faire une telle demande afin que ce plan soit cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère ou qu'il réponde aux attentes signifiées en application de l'article 459.2.

SECTION 3 - ÉLABORATION ET CONSULTATION

Élaboration

À la CSSMI, la démarche d'élaboration du PEVR s'est effectuée en deux phases :

Phase 1

Entre le 5 décembre 2017 et le 23 février 2018, la CSSMI a procédé à une vaste collecte d'information auprès du personnel, des parents et des commissaires afin de bien cerner les enjeux et les défis pour les prochaines années.

Cette collecte d'information a porté sur les thèmes suivants :

- le bilan de la réussite et de la persévérance des élèves;
- le bilan de la mobilisation du personnel;
- le bilan de la collaboration et des partenariats;
- un regard sur la *Politique de la réussite éducative*.

Le rapport synthèse de cette collecte d'information a été présenté au mois de mars et avril au comité d'étude et de développement (CÉD), au comité consultatif de gestion (CCG) et à la commission d'étude éducative (CÉE). À la suite des présentations, ce rapport synthèse a été déposé sur l'Intranet de la Commission scolaire et il a été convenu que chaque direction d'école, de centre et de service en assurerait le suivi auprès de son équipe.

Phase 2

Du 2 au 27 avril 2018, la CSSMI a procédé à la rédaction des composantes du PEVR en collaboration avec un comité stratégique formé des 14 personnes suivantes :

- la présidence de la commission scolaire;
- la présidence du comité de parents;
- deux directions du primaire;
- une direction du secondaire;
- une direction de centre;
- les directions du Service de la formation générale des jeunes et du Service de la formation générale adulte et professionnelle;
- une direction accompagnatrice;
- les directions du Service des ressources humaines et du Service des technologies de l'information.

Animé par la Direction générale, en collaboration avec le personnel du Service des affaires corporatives et des communications, le comité s'est réuni à quatre reprises afin d'élaborer les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles du PEVR.

Les propositions s'appuient sur les résultats de la collecte d'information menée préalablement à la CSSMI et tiennent compte des consignes ministérielles, des prescriptions de la *Loi*, du nouveau Plan stratégique ainsi que du guide de rédaction du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Le résultat des travaux de rédaction du comité a été présenté à toutes les directions et les directions adjointes des écoles, des centres et des services, le 1^{er} mai 2018. Lors de cette réunion extraordinaire du comité consultatif de gestion, les 132 directions présentes ont pris connaissance du document et ont pu partager leurs questions et leurs commentaires. Un sondage en ligne a permis de mesurer leur haut taux de satisfaction et d'adhésion aux énoncés présentés.

Les mêmes documents ont également fait l'objet d'une présentation auprès des membres de la commission d'étude éducative, le mardi 8 mai 2018. Après échanges, ceux-ci ont recommandé au conseil des commissaires, lors de la séance du 15 mai 2018, l'adoption aux fins de consultation du projet du PEVR.

Consultation

La période de consultation s'échelonne du 16 mai au 29 juin 2018. Les instances suivantes seront interpellées pour donner leur avis :

- les conseils d'établissement des écoles et des centres
- les membres du personnel
- les associations
- les syndicats
- le comité de parents
- les partenaires

Le document de consultation sera aussi disponible sur le site Internet de la CSSMI et accessible pour la population desservie qui souhaiterait y répondre.

En ce qui concerne les élèves, ils auront eu deux opportunités pour faire part de leur avis. D'abord, lors de la séance du conseil des commissaires du 24 avril 2018, des représentants des écoles secondaires ont participé à l'activité « commissaire d'un soir ». Ces élèves sont venus présenter les conditions gagnantes de réussite et de persévérance scolaires. Au total, plus de 700 élèves ont nourri les réponses de leur représentant respectif lors de cette soirée. Une résolution a été adoptée par les commissaires et a inspiré les travaux du PEVR (voir l'annexe 3 du présent document).

De plus, les élèves du secondaire et des centres seront sollicités dans le cadre de la consultation officielle faite auprès des membres des conseils d'établissement.

Adoption (à venir)

Le retour de consultation se fera rapidement au début de la prochaine année scolaire. Ainsi, le document final cheminera à travers les instances officielles habituelles en vue d'une adoption par le conseil des commissaires lors de la séance ordinaire prévue le 25 septembre 2018.

Ce délai aura permis à la Commission scolaire de mener à bien ses travaux de rédaction du PEVR en collaboration avec le milieu en offrant des conditions gagnantes pour s'assurer de la cohérence entre les prescriptions ministérielles et les besoins de la clientèle qu'elle dessert.

SECTION 4 - CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

La réussite et la persévérance des élèves

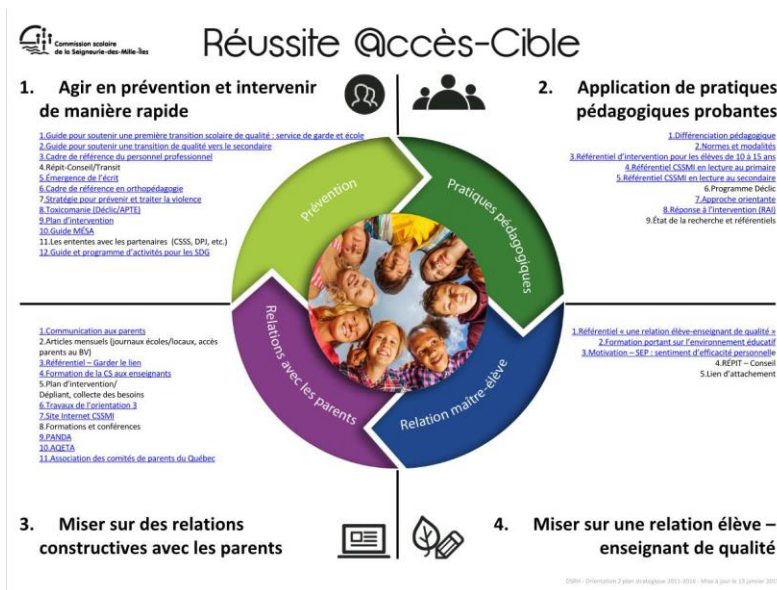
Viser la réussite et la persévérance de tous les élèves n'est pas un nouveau concept pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI). Depuis maintenant plus de 15 ans, les différents plans stratégiques ont permis des avancées majeures à cet égard.

Ce nouveau *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) vient réaffirmer la continuité des actions de la CSSMI. Il rappelle le choix organisationnel collectif de miser sur les dix facteurs d'efficacité des écoles qui font réussir les élèves de manière exemplaire. Rappelons que ces dix facteurs misent sur les éléments suivants :

- *Vision affirmée en faveur de la réussite*
- *Dépistage précoce et intervention rapide*
- *Pratiques d'enseignement et d'évaluation efficaces et harmonisées*
- *Attentes élevées envers la réussite*
- *Régulation des actions*
- *Leadership des acteurs*
- *Implantation de communautés d'apprentissage (approche collaborative)*
- *Relations constructives entre école-famille*
- *Environnement sain et sécuritaire*
- *Développement professionnel des acteurs*

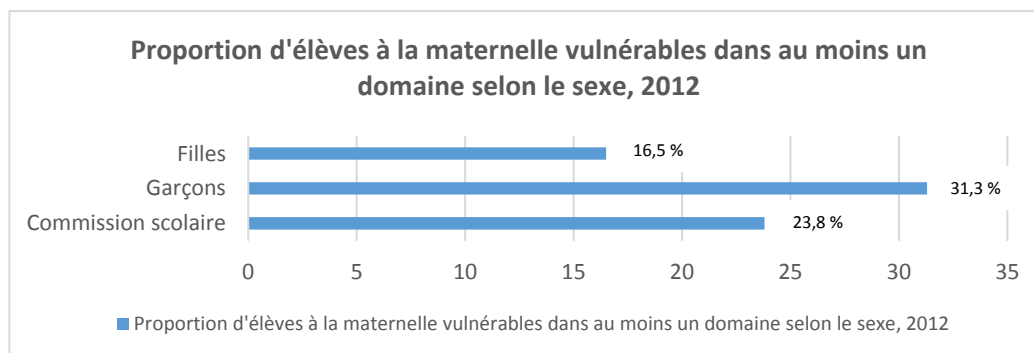
Ce qui contribue le plus à réduire l'échec scolaire : mettre un accent particulier sur les pratiques pédagogiques et sur les résultats des élèves. (Pierre Colletette, Recueil de pratiques de gestion favorisant la réussite, 2008)

L'effet positif de la combinaison de ces dix facteurs est démontré par de multiples études qui inspirent notamment les différentes parutions internes tels le cadre de référence en orthopédagogie, le référentiel sur la relation élève enseignant de qualité et les quatre déterminants de la réussite. On note des effets considérables et tangibles sur les résultats des élèves.



La proportion d'enfants qui commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité
Cible ministérielle de 2030 : 80 %

Les dernières données disponibles proviennent de l'Institut de la statistique du Québec en 2012. Une nouvelle étude est prévue à l'automne 2018. À la CSSMI, 76,2 % des élèves commencent leur scolarité sans présenter de facteur de vulnérabilité (23,8 % sont vulnérables dans au moins un domaine).



Les pratiques pédagogiques

L'application de pratiques pédagogiques probantes et harmonisées demeure au cœur des préoccupations. Que l'on parle d'enseignement explicite des stratégies, d'enseignement en sous-groupe ou en clinique, de rétroaction efficace faite aux élèves ou d'autres pratiques probantes, les choix sont nombreux.

L'organisation a le souci constant de travailler dans l'esprit du modèle d'intervention à trois niveaux (modèle Ràl), qui est bien implanté dans la très grande majorité des écoles. Le modèle d'intervention à trois niveaux permet d'envisager des interventions de plus en plus intensives pour répondre aux besoins de tous les

élèves. Ainsi, des interventions universelles efficaces et probantes de niveau 1 sont réalisées en classe. Des interventions intensives de niveau 2 en sous-groupes pour les élèves qui ne progressent pas malgré ces interventions de niveau 1 efficaces permettent d'agir rapidement dès l'apparition de difficultés. Finalement, lorsque requis, des interventions intensives et individualisées de niveau 3 offrent une rééducation. La CSSMI mise sur un travail de collaboration entre tous les intervenants et un amalgame de ces trois niveaux afin d'optimiser ce modèle.

La réussite assurée en français et en mathématiques

L'augmentation de la réussite des élèves, de manière différenciée dans chaque ordre d'enseignement, se poursuivra pour les années à venir. Les efforts sont progressivement concentrés afin d'améliorer la qualité de la réussite. Cette qualité de réussite de deuxième niveau permettra assurément aux élèves de démontrer leurs compétences. Cela leur permettra ainsi d'arriver mieux préparés pour faire face aux défis de compétitivité du monde du travail de demain. Il est convenu que certains établissements auront à poursuivre la quête d'un premier niveau de réussite (plus de 60 %). De cette manière, ils contribueront, eux aussi, à l'amélioration de la situation.

(Voir tableaux sur les pages suivantes)

Entretenir des attentes élevées à l'égard des élèves signifie croire fermement que tous les élèves, sans exception, peuvent s'améliorer et réussir, et croire que la direction et le personnel de l'école ont les capacités pour faire en sorte que cela se produise. (Kannapel, Cléments, Taylor et Hibpsman, Center for Public Education, 2005)

Primaire : Français (à la matière)

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE
	Réussite assurée		Zone de vulnérabilité		
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève est en deçà ou nettement en deçà des attentes prévues à l'étape
	5 100 % à 88 %	4 87 % à 74 %	3 73 % à 70 %	3 69 % à 60 %	2 - 1 59 % à 1 %
Fran100 3232 élèves	909/3232 = 28 %	1738/3232 = 54 %	216/3232 = 7 %	246/3232 = 8 %	123/3232 = 4 %
	82 %		14 %		4 %
Fran200 3269 élèves	843/3269 = 26 %	1867/3269 = 57 %	245/3269 = 7 %	241/3269 = 7 %	73/3269 = 2 %
	83 %		15 %		2 %
Fran300 3175 élèves	504/3175 = 16 %	1918/3175 = 60 %	327/3175 = 10 %	352/3175 = 11 %	74/3175 = 2 %
	76 %		21 %		2 %
Fran400 3093 élèves	513/3093 = 17 %	1799/3093 = 58 %	348/3093 = 11 %	377/3093 = 12 %	56/3093 = 2 %
	75 %		23 %		2 %
Fran500 2937 élèves	446/2937 = 15 %	1688/2937 = 57 %	319/2937 = 11 %	416/2937 = 14 %	68/2937 = 2 %
	73 %		25 %		2 %
Fran600 2693 élèves	480/2693 = 18 %	1516/2693 = 56 %	271/2693 = 10 %	373/2693 = 14 %	53/2693 = 2 %
	74 %		24 %		2 %

Primaire : Mathématiques (à la matière)

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE
	Réussite assurée		Zone de vulnérabilité		
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève est en deçà ou nettement en deçà des attentes prévues à l'étape
	5 100 % à 88 %	4 87 % à 74 %	3 73 % à 70 %	3 69 % à 60 %	2 - 1 59 % à 1 %
Math100 3234 élèves	1135/3234 = 35 %	1577/3234 = 49 %	175/3234 = 5 %	232/3234 = 7 %	115/3234 = 4 %
	84 %		12 %		4 %
Math200 3269 élèves	1031/3269 = 32 %	1613/3269 = 49 %	221/3269 = 7 %	275/3269 = 8 %	129/3269 = 4 %
	81 %		15 %		4 %
Math300 3178 élèves	850/3178 = 27 %	1602/3178 = 50 %	240/3178 = 8 %	342/3178 = 11 %	144/3178 = 5 %
	77 %		18 %		5 %
Math400 3094 élèves	937/3094 = 30 %	1503/3094 = 49 %	232/3094 = 7 %	293/3094 = 9 %	129/3094 = 4 %
	79 %		17 %		4 %
Math500 2940 élèves	738/2940 = 25 %	1434/2940 = 49 %	224/2940 = 8 %	377/2940 = 13 %	167/2940 = 6 %
	74 %		21 %		6 %
Math600 2706 élèves	781/2706 = 29 %	1185/2706 = 44 %	213/2706 = 8 %	356/2706 = 13 %	171/2706 = 6 %
	73 %		21 %		6 %

Secondaire : Français (à la matière)

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
	Réussite assurée		Zone de vulnérabilité			
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape
	5 100 % à 88 %	4 87 % à 74 %	3 73 % à 70 %	3 69 % à 60 %	2 59 % à 42 %	1 41 % à 1 %
132 108 2416 élèves	157/2416 = 6 %	1177/2416 = 49 %	367/2416 = 15 %	574/2416 = 24 %	133/2416 = 6 %	8/2416 = 0 %
	55 %		39 %		6 %	
132 208 2497 élèves	151/2497 = 6 %	1146/2497 = 46 %	377/2497 = 15 %	620/2497 = 25 %	169/2497 = 7 %	34/2497 = 1 %
	52 %		40 %		8 %	
132 308 2356 élèves	160/2356 = 7 %	955/2356 = 41 %	332/2356 = 14 %	671/2356 = 28 %	219/2356 = 9 %	19/2356 = 1 %
	47 %		43 %		10 %	
132 406 2252 élèves	176/2252 = 8 %	918/2252 = 41 %	296/2252 = 13 %	653/2252 = 29 %	191/2252 = 8 %	18/2252 = 1 %
	49 %		42 %		9 %	
132 506 1946 élèves	93/1946 = 5 %	761/1946 = 39 %	286/1946 = 15 %	617/1946 = 32 %	175/1946 = 9 %	14/1946 = 1 %
	44 %		46 %		10 %	

Secondaire : Mathématiques (à la matière)

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
	Réussite assurée		Zone de vulnérabilité			
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape
	5 100 % à 88 %	4 87 % à 74 %	3 73 % à 70 %	3 69 % à 60 %	2 59 % à 42 %	1 41 % à 1 %
063126 2429 élèves	488/2429 = 20 %	954/2429 = 39 %	252/2429 = 10 %	515/2429 = 21 %	155/2429 = 6 %	65/2429 = 3 %
	59 %		32 %		9 %	
063226 2533 élèves	555/2533 = 22 %	884/2533 = 35 %	212/2533 = 8 %	541/2533 = 21 %	235/2533 = 9 %	106/2533 = 4 %
	57 %		30 %		13 %	
063306 2486 élèves	348/2486 = 14 %	855/2486 = 34 %	255/2486 = 10 %	641/2486 = 26 %	278/2486 = 11 %	109/2486 = 4 %
	48 %		36 %		16 %	
063414 / 065426 2383 élèves	296/2383 = 12 %	915/2383 = 38 %	265/2383 = 11 %	578/2383 = 24 %	260/2383 = 11 %	69/2383 = 3 %
	50 %		35 %		14 %	
063504 / 065506 1700 élèves	159/1700 = 9 %	669/1700 = 39 %	233/1700 = 14 %	478/1700 = 28 %	128/1700 = 8 %	33/1700 = 2 %
	48 %		42 %		10 %	

Formation générale des adultes : Français (à la matière)

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
	Réussite assurée		Zone de vulnérabilité		L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape		
5 100 % à 88 %	4 87 % à 74 %	3 73 % à 70 %	3 69 % à 60 %	2 59 % à 42 %	1 41 % à 1 %	
FRAP0334- FRAP1034- FRAP1054- FRAP1064- FRAP1074 58 élèves	0/58 = 0 %	7/58 = 12 %	5/58 = 9 %	27/58 = 46 %	15/58 = 26 %	4/58 = 7 %
	12 %		55 %		33 %	
FRA10331- FRA11034- FRA11042 115 élèves	1/115 = 1 %	21/115 = 18 %	20/115 = 17 %	58/115 = 50 %	13/115 = 11 %	2/115 = 2 %
	19 %		67 %		13 %	
FRA20313- FRA20322- FRA20331- FRA21014- FRA21022 241 élèves	3/241 = 1 %	70/241 = 29 %	53/241 = 22 %	97/241 = 40 %	16/241 = 7 %	2/241 = 1 %
	30 %		62 %		8 %	
FRA30483- FRA30492- FRA30502- FRA30511- FRA30521- FRA30531- FRA30543- FRA31011- FRA31022- FRA31031- FRA31041- FRA31051- FRA31062 618 élèves	7/618 = 1 %	137/618 = 22 %	70/618 = 11 %	303/618 = 49 %	79/618 = 13 %	22/618 = 4 %
	23 %		60 %		17 %	
FRA40613- FRA40623- FRA41012 389 élèves	12/389 = 3 %	74/389 = 19 %	55/389 = 14 %	165/389 = 42 %	80/389 = 21 %	3/389 = 1 %
	22 %		56 %		22 %	
FRA51311- FRA51411- FRA51422- FRA51433- FRA51442- FRA51451 1048 élèves	46/1048 = 4 %	321/1048 = 31 %	156/1048 = 15 %	426/1048 = 41 %	79/1048 = 7 %	20/1048 = 2 %
	35 %		56 %		9 %	

Formation générale des adultes : Mathématiques (à la matière)

	RÉUSSITE				NON-RÉUSSITE	
	Réussite assurée		Zone de vulnérabilité		L'élève est en deçà des attentes prévues à l'étape	L'élève est nettement en deçà des attentes prévues à l'étape
	L'élève dépasse les attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait clairement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape	L'élève satisfait minimalement aux attentes prévues à l'étape		
5 100 % à 88 %	4 87 % à 74 %	3 73 % à 70 %	3 69 % à 60 %	2 59 % à 42 %	1 41 % à 1 %	
MATP1014- MATP1023- MATP1044 108 élèves	14/108 = 13 %	34/108 = 31 %	13/108 = 12 %	24/108 = 22 %	15/108 = 14 %	8/108 = 7 %
	44 %		34 %		21 %	
MAT10052- MAT10072- MAT11013- MAT11023 254 élèves	44/254 = 17 %	91/254 = 36 %	22/254 = 9 %	64/254 = 25 %	24/254 = 9 %	9/254 = 4 %
	53 %		34 %		13 %	
MAT20062- MAT20072- MAT20082- MAT21013- MAT21023 243 élèves	37/243 = 15 %	67/243 = 28 %	21/243 = 9 %	76/243 = 31 %	29/243 = 12 %	13/243 = 5 %
	43 %		40 %		17 %	
MAT30152- MAT30162- MAT30172- MAT30512- MAT30522- MAT30532 418 élèves	65/418 = 16 %	122/418 = 29 %	39/418 = 9 %	123/418 = 29 %	52/418 = 12 %	17/418 = 4 %
	45 %		38 %		16 %	
MAT41012- MAT41021- MAT41031- MAT41042- MAT41051- MAT41061- MAT41071- MAT41081- MAT41091- MAT41101- MAT41112- MAT41511 1323 élèves	333/1323 = 25 %	431/1323 = 32 %	130/1323 = 10 %	299/1323 = 23 %	106/1323 = 8 %	24/1323 = 2 %
	57 %		33 %		10 %	
MAT51011- MAT51021- MAT51031- MAT51041- MAT51051- MAT51061- MAT51072- MAT51082- MAT51091- MAT51101- MAT51112 404 élèves	109/404 = 27 %	157/404 = 39 %	40/404 = 10 %	76/404 = 19 %	12/404 = 3 %	10/404 = 2 %
	66 %		29 %		5 %	

La proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

Cible ministérielle de 2022 : 11,4 %

2015-2016	2016-2017	2017-2018
5,4 %	5,8 %	4,9 %

La réussite aux épreuves ministérielles

Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire

Cible ministérielle de 2030 : 90 %

2014-2015	2015-2016	2016-2017
91 %	93 %	93 %

Le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 5^e année du secondaire

2014-2015	2015-2016	2016-2017
76 %	78 %	76 %

Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans

Cible ministérielle de 2022 : 84 % et réduire de moitié les écarts entre différents groupes d'élèves

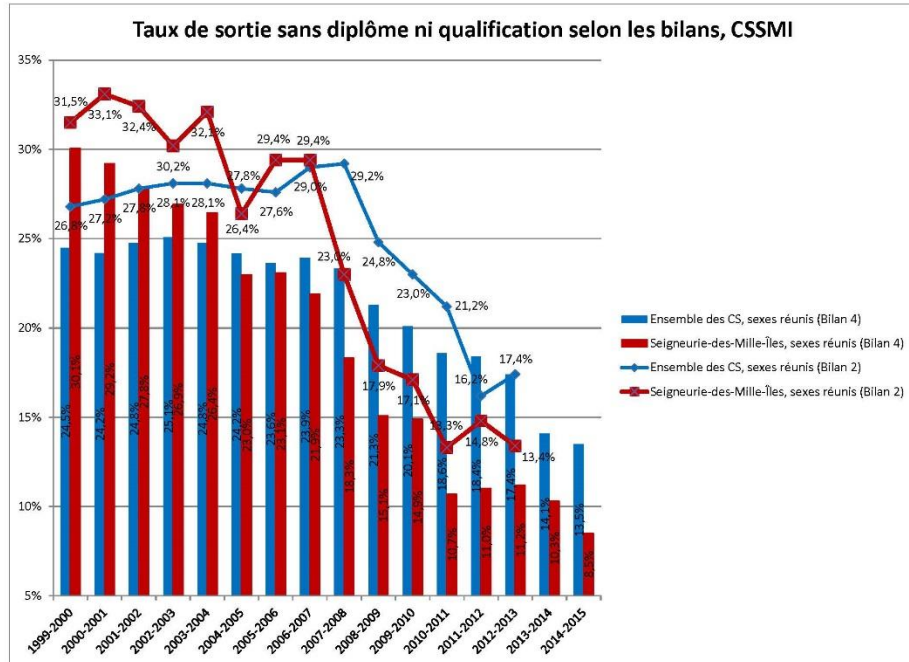
Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans de la cohorte d'élèves de 2009 se situe à 78,6%. C'est donc dire qu'un peu moins d'un élève sur quatre de cette cohorte n'a pas réussi à obtenir son diplôme ou son certificat après 7 ans. La situation est stable, mais demeure préoccupante. Certes, ces jeunes persèverent toujours et sont pour la plupart en voie d'obtention du diplôme. Le défi des prochaines années est de continuer à améliorer cet état de fait.

	2014-2015 (Cohorte 2008)	2015-2016 (Cohorte 2009)
Taux de diplomation et de qualification	78,6 %	78,6 %
• Diplomation	73,9 %	74,2 %
• Qualification	4,8 %	4,4 %
Filles	85,2 %	85,9 %
Garçons	72,2 %	71,8 %
Écart entre garçons et filles	13,0 %	14,1 %
Élèves réguliers	84,7 %	84,9 %
Élèves HDAA	47,5 %	53,7 %
Écart entre élèves réguliers et HDAA	37,2 %	31,2 %

- **Les écoles secondaires en milieux défavorisés :**
Aucune école secondaire en milieu défavorisé à la CSSMI
- **Les élèves issus de l'immigration :**
 - 2014-2015 : 85,0 % pour les élèves immigrants de première génération; 78,2 % pour les autres élèves
 - 2015-2016 : 83,1 % pour les élèves immigrants de première génération; 78,7 % pour les autres élèves

Le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification (taux de décrochage)

À la CSSMI, au début des années 2000, le taux de décrochage se chiffrait à 30,1 %. En juin dernier, un record historique était franchi, avec un taux de 8,5 %. Sur cette incroyable lancée, la CSSMI poursuit son ambitieux chemin vers la réussite de tous ses élèves avec son *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022*.



La gestion axée sur les résultats

Depuis l'avènement de la gestion axée sur les résultats, la CSSMI a su se démarquer et, entre autres choses, utiliser ce levier pour remettre en question les pratiques pédagogiques et évaluatives en classe. Nous avons su préserver l'équilibre et promouvoir une utilisation des résultats au service de l'apprentissage. Collectivement, cela permet de continuer à mieux comprendre les difficultés des élèves, de bien cibler les foyers de difficulté rencontrés et de mettre en place les meilleures pratiques pour contrer ces difficultés. À cet égard, les résultats sont devenus une source d'indices incontournables permettant d'ajuster collectivement et individuellement les interventions.

La réussite d'une organisation est le résultat d'un effort combiné de chaque individu.
(Vince Lombardi)

Les principaux défis

En vue de la rédaction du PEVR, la CSSMI a effectué une vaste collecte d'information auprès du personnel, des parents, des commissaires et des syndicats.

Dans le contexte du développement d'une culture organisationnelle collaborative, voici un résumé des principaux défis exprimés, pour les cinq prochaines années, regroupés selon les sept grands objectifs de la *Politique de la réussite éducative* ministérielle :

Objectif 1 : La diplomation et la qualification

Les réponses obtenues confirment qu'il importe de maintenir un taux de réussite élevé pour tous les ordres d'enseignement tout en évitant de diminuer les exigences. À cette fin, les gens insistent pour que l'accent soit mis sur l'augmentation du taux de diplomation. Ils valorisent ainsi l'obtention du diplôme d'études secondaires. Après des avancées spectaculaires quant à la persévérance scolaire, c'est l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification dans les temps requis qui est maintenant au cœur des défis à relever.

Objectif 2 : L'équité

Les réponses obtenues nous confirment une forte adhésion à cet objectif. La réussite différenciée des garçons ainsi que des élèves HDAA est nommée plus spécifiquement et rallie l'opinion générale. Les répondants mentionnent l'importance de l'équité, tout au long de la journée scolaire, incluant ainsi les services de garde au primaire et les activités parascolaires au secondaire. Toutefois, certaines réponses obtenues rappellent qu'il nous faut poursuivre les efforts pour tous les élèves, notamment les filles et les élèves doués.

Objectif 3 : La prévention

Afin de réduire rapidement les écarts entre les élèves, au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire, les répondants ont nommé certains éléments incontournables sur lesquels nous devons agir de manière préventive, notamment :

- les habiletés sociales;
- la motricité globale et fine;
- la stimulation du langage;
- le dépistage des difficultés au préscolaire;
- l'initiation à la littératie et aux mathématiques;
- l'application des trois niveaux d'intervention afin de soutenir la réussite et la persévérance de nos élèves (réponse à l'intervention - RàI);
- la mise en place de services, lorsque requis, y compris la francisation.

Ces facteurs de protection offriront des conditions gagnantes d'entrée à l'école. Mentionnons aussi que les principes de prévention s'appliquent dès l'apparition des difficultés tout au long du parcours de l'élève.

De plus, les répondants s'entendent pour réaffirmer l'importance d'agir tôt en travaillant en collaboration avec les différents partenaires, prioritairement les parents, le milieu de la santé et des services sociaux ainsi que les milieux de garde éducatifs à l'enfance.

Deux individus n'ont jamais exactement le même parcours éducatif même s'ils se tiennent par la main durant des années. (Perrenoud)

Objectifs 4 et 5 : La maîtrise de la langue

Sans surprise, la maîtrise assurée de la langue (lecture, écriture et communication orale) demeure une priorité et doit être considérée du préscolaire jusqu'à la sanction des études. Il est prioritaire de continuer d'appliquer des pratiques probantes afin de soutenir la réussite des élèves, notamment lors des différentes épreuves ministérielles ainsi que pour les résultats finaux (bilans).

En complément, les répondants souhaitent que la culture soit plus présente dans le quotidien des élèves (séries, romans, pièces de théâtre, visites de musées, etc.).

Ils ont également profité de ce thème pour affirmer l'importance des interventions en numératie comme autre défi pour notre organisation.

Objectif 6 : Le cheminement scolaire

L'entrée au secondaire sans retard a fait l'objet d'interventions spécifiques dans le cadre des travaux du *Plan stratégique 2011-2016*, et les répondants mentionnent l'importance de poursuivre les actions en ce sens.

La mise en place d'une culture orientante a suscité de nombreux commentaires visant une meilleure connaissance des aspirations et du profil des élèves. En d'autres mots, il importe que chaque élève soit orienté vers le bon parcours, et ce, le plus rapidement possible, que ce soit en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes ou en formation professionnelle. De plus, les répondants souhaitent que des efforts soient investis en vue d'améliorer la connaissance et la concomitance des programmes, auprès tant du personnel que des élèves et de leurs parents.

Objectif 7 : Le milieu de vie

Les répondants reconnaissent ici l'apport des infrastructures immobilières à la réussite et à la persévérance scolaires. Le milieu de vie stimule l'intérêt, la concentration, la motivation ainsi que le sentiment d'appartenance et le sentiment de sécurité des élèves.

L'idée d'une classe ouverte sur l'environnement, qui permet d'intégrer les nouvelles approches pédagogiques et les technologies de l'information au quotidien, rassemble l'opinion d'une majorité de répondants. Une attention particulière doit également être portée au mobilier ainsi qu'à la fonctionnalité des locaux (classes flexibles). Les nouvelles constructions de la CSSMI répondent à ces critères. En cohérence avec ce qui précède, la CSSMI doit poursuivre la mise à niveau des établissements plus anciens.

Rappelez-vous...qu'il y a un nom, un visage et une vie derrière chaque donnée et que les décisions qui sont prises ont une conséquence sur l'avenir de chaque enfant. (Martine Leclerc)

SECTION 5 - MISSION, VISION, VALEURS

Mission

La CSSMI a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence et de s'assurer de leur qualité, de veiller à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire. Elle a également pour mission de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

Elle exerce cette mission en respectant le principe de subsidiarité, dans une perspective de soutien envers les établissements d'enseignement dans l'exercice de leurs responsabilités, et en veillant à la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont elle dispose.

On entend par « principe de subsidiarité » le principe selon lequel les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en recherchant une répartition adéquate des lieux de décision et en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des élèves, des autres personnes ou des communautés concernés.

Vision

Résolument centrée sur les réussites de chaque élève, jeune ou adulte, tout au long du parcours scolaire, la CSSMI est reconnue comme étant une organisation apprenante, proactive, innovante et performante.

Elle s'appuie sur les forces d'un personnel engagé, sur la collaboration des parents et sur la concertation avec les partenaires de la communauté. Elle poursuit ainsi le développement d'une réelle culture collaborative favorisant l'épanouissement de tous.

Valeurs

La CSSMI est animée par trois valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de sa mission.

Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous les membres de l'organisation.

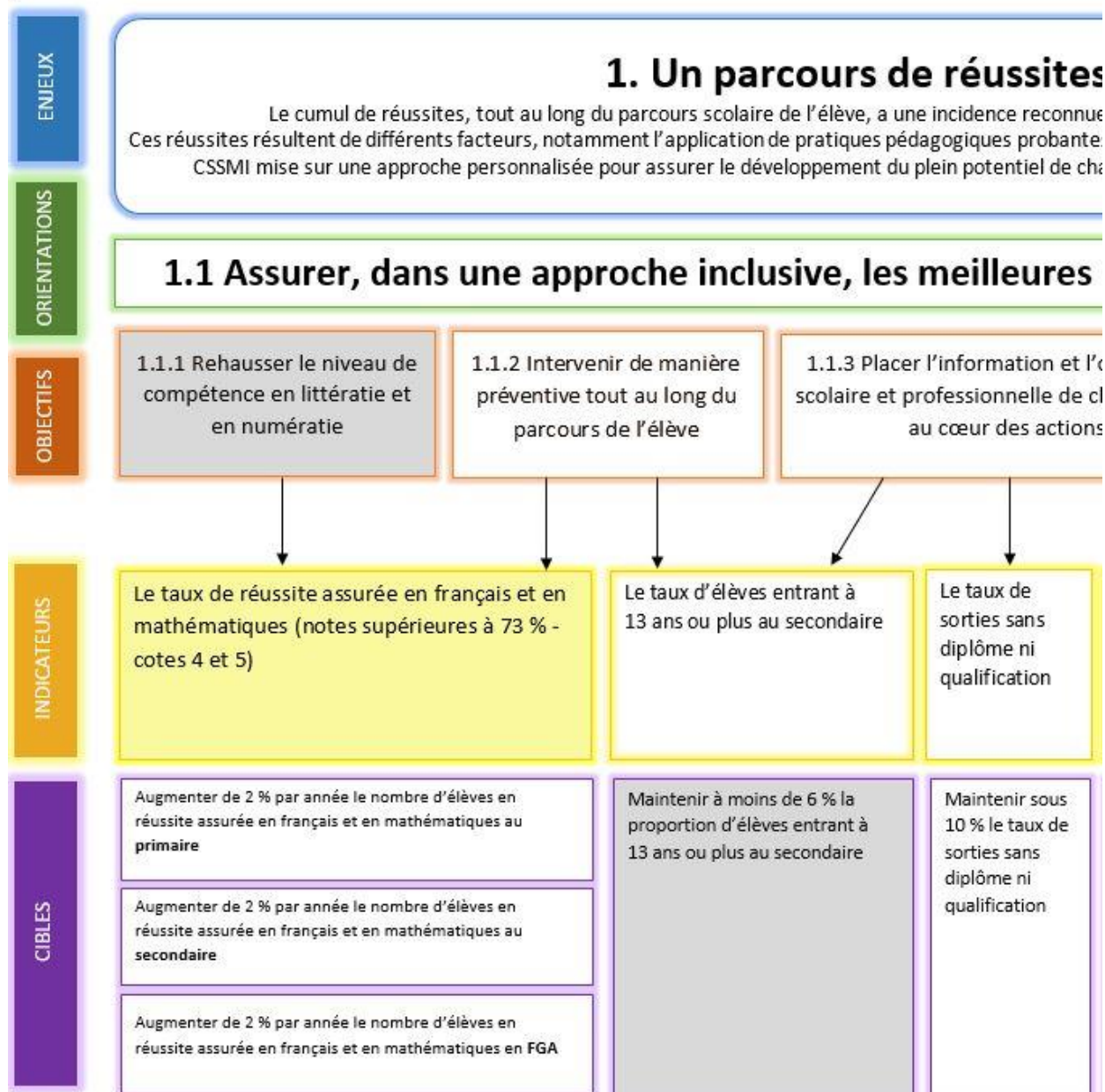
- La **COLLABORATION** reposant sur le travail d'équipe et la concertation
- La **BIENVEILLANCE** s'exprimant par une approche positive et personnalisée en toutes situations
- La **RIGUEUR** se traduisant par des méthodes de travail cohérentes, efficaces et efficientes

Ces trois valeurs démontrent l'**engagement** concret dans l'action.

La bienveillance c'est ... porter sur autrui un regard aimant, compréhensif, sans jugement, en souhaitant qu'il se sente bien et en y veillant (Catherine Gueguen, pédiatre, Pour une enfance heureuse. 2014),

SECTION 6 - ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) – ENJEU 1



Légende

Blocs gris : éléments prescrits par le ministère

Blocs jaunes : indicateurs qui concernent tous les ordres d'enseignement

Objectifs pour chaque élève

Insister sur la persévérance et ultimement sur la diplomation et la qualification. Les stratégies, différenciées et concertées. En ayant des attentes élevées au regard de la réussite, la réussite de chaque élève dans le respect de ses capacités, de ses besoins et de ses aspirations.

Conditions d'apprentissage pour chaque élève

Orientation de l'orientation de chaque élève

1.1.4 Réduire les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves

1.1.5 Augmenter le taux de réussite aux épreuves ministérielles

Le taux de diplomation et de qualification après 7 ans

- Global
- Garçons vs filles
- Élèves HDAA ou à besoins particuliers vs élèves réguliers

Le taux de réussite aux épreuves ministérielles

Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (DES et DEP)

Augmenter de 7 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des garçons

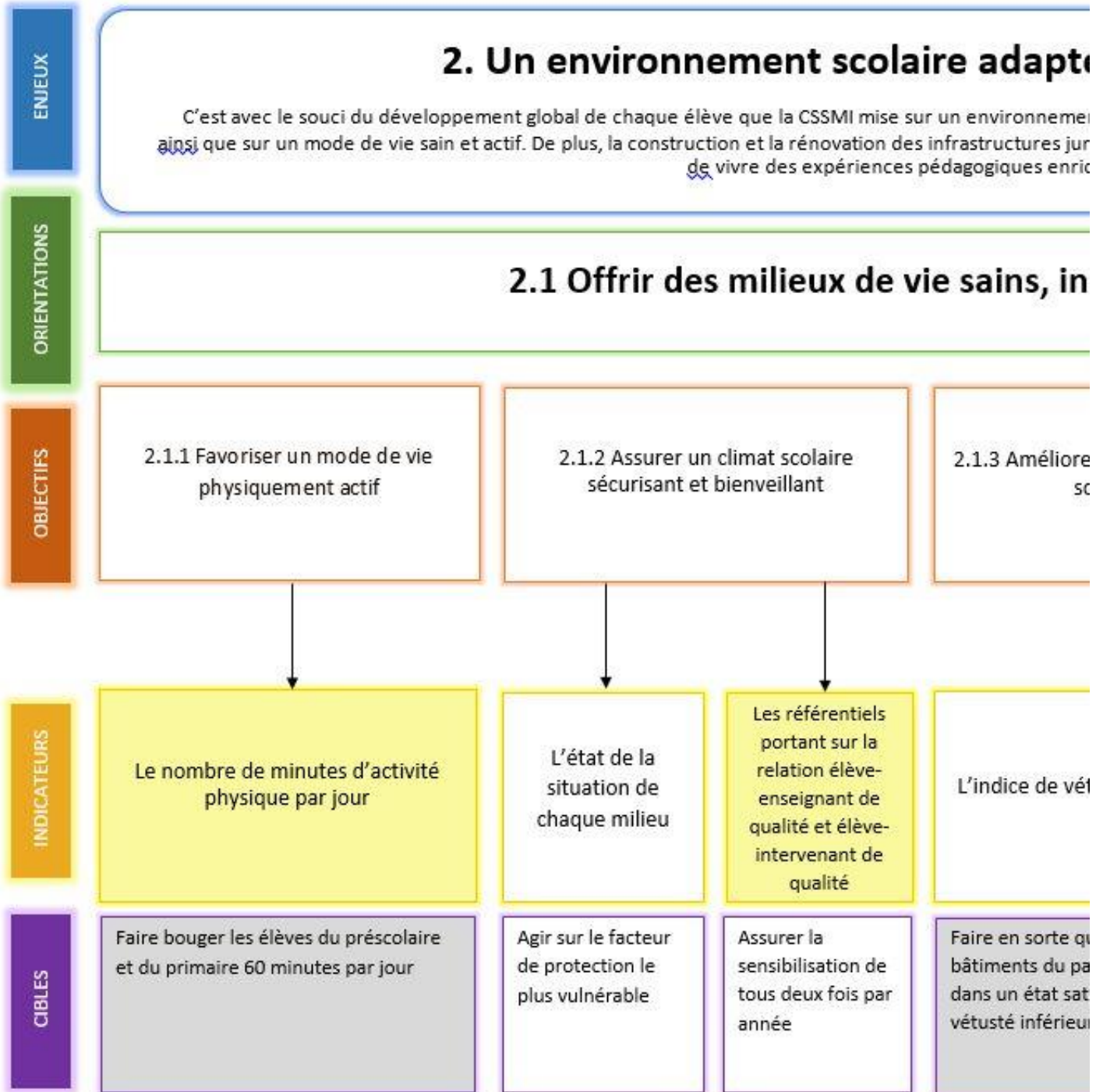
Augmenter de 15 points de pourcentage le taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA

Maintenir à plus de 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année du primaire

Augmenter de 3 % par année le nombre d'élèves en réussite assurée à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année du primaire

Augmenter de 3 points de pourcentage par année le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 5^e année du secondaire

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) – ENJEU 2



Légende
 Blocs gris : éléments prescrits par le ministère
 Blocs jaunes : indicateurs qui concernent tous les ordres d'enseignement

é aux défis du 21^e siècle

t scolaire axé sur des relations interpersonnelles positives et constructives
relées à l'intégration des nouvelles technologies permettront à tous les élèves
nies et innovantes.

novants et stimulants

er les infrastructures
colaires

2.1.4 Soutenir tous les acteurs dans l'intégration
optimale du numérique à des fins pédagogiques

usté des bâtiments

Les établissements
intégrant le numérique,
la robotique et la
programmation en
classe

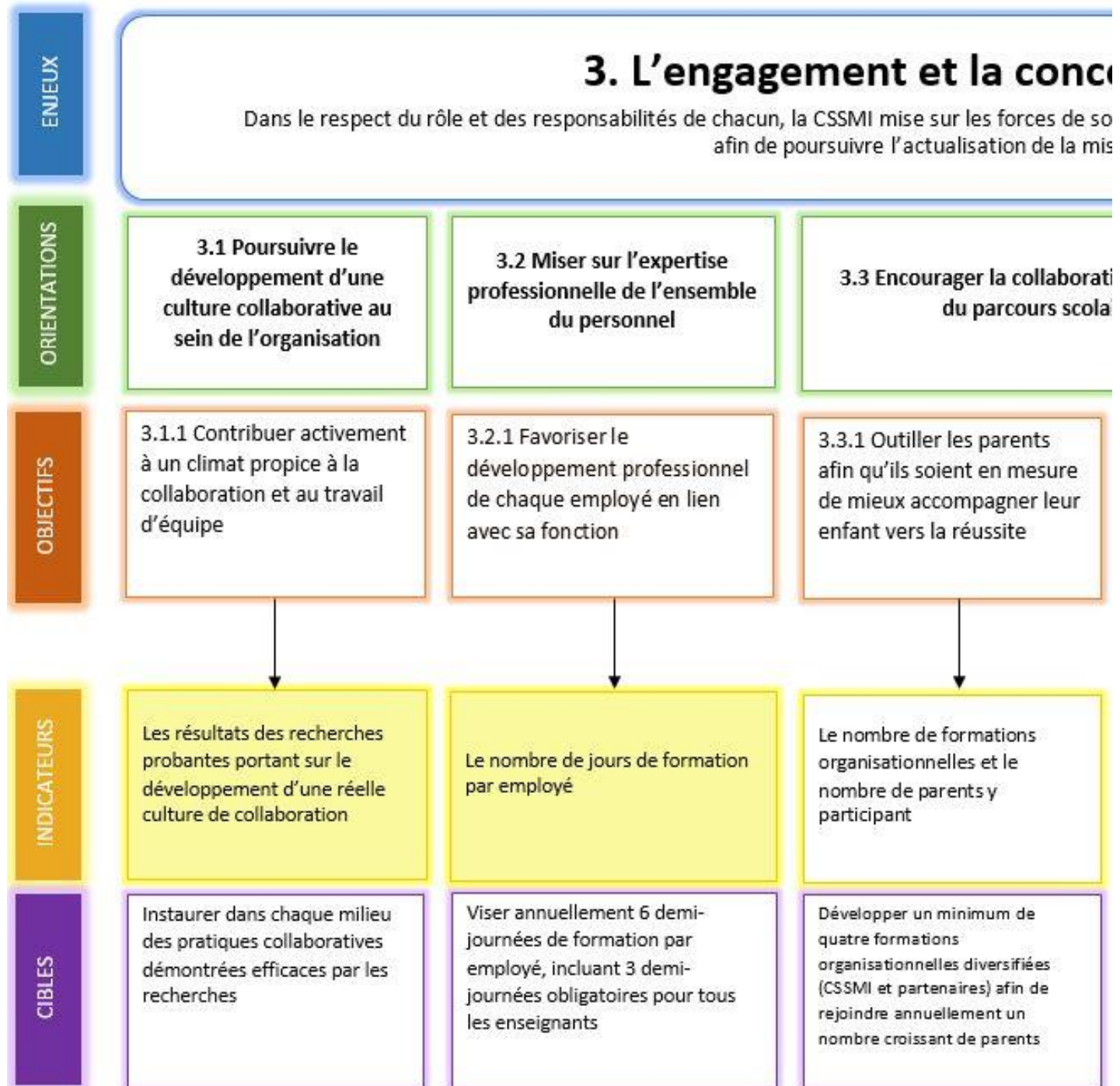
Les *projets écoles* axés
sur le numérique et la
technologie

de 85 % des
rc immobilier soient
atisfaisant (indice de
r à 15 %)

Faire en sorte que tous les
établissements intègrent,
dans au moins une classe, un
projet ou plus en
numérique, ou en robotique
ou en programmation

Augmenter annuellement
le nombre de *projets écoles*
axés sur le numérique et la
technologie

LE PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) – ENJEU 3



Légende

Blocs gris : éléments prescrits par le ministère

Blocs jaunes : indicateurs qui concernent tous les ordres d'enseignement

concertation pour la réussite

en personnel, sur la collaboration des parents et sur le renforcement des partenariats
 éducationnelle des établissements.

Information des parents tout au long
 de la vie de leur enfant

3.4 Optimiser les liens avec les divers partenaires
 de la communauté

3.3.2 Assurer des
 communications soutenues
 et de qualité entre
 l'établissement scolaire et
 la famille

3.4.1 Établir et consolider, avec les partenaires externes,
 une offre de services au profit de la réussite et de la
 persévérance des élèves

Les outils de communication
 disponibles

Une stratégie concertée
 avec les employeurs de la
 région

Un cadre de référence en
 matière de représentation de
 la CSSMI au sein des
 différentes instances,
 conjointement avec les
 partenaires

Augmenter annuellement le
 nombre de visites sur le
 portail parents et sur les sites
 des établissements

Élaborer et mettre en
 œuvre une stratégie en
 matière de formation et de
 stage

Réviser et améliorer les
 mécanismes de concertation

SECTION 7 - SIGNATURES DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

PRÉNOM ET NOM
Présidente ou président
Nom de la commission scolaire

PRÉNOM ET NOM
Directrice générale ou directeur général
Nom de la commission scolaire

Date

Date

Seuls la présidente ou le président ainsi que la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire sont imputables du plan d'engagement vers la réussite. Par conséquent, ils doivent le cosigner. Nous suggérons de faire signer tous les commissaires pour démontrer à la population la volonté de tous de collaborer à la réussite des élèves, jeunes et adultes.

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

PRÉNOM ET NOM
Commissaire de la circonscription (NOM)

Pour souligner l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui ont participé au plan d'engagement vers la réussite, il est suggéré de faire signer une représentante ou un représentant de chacun des groupes ayant collaboré à son élaboration.

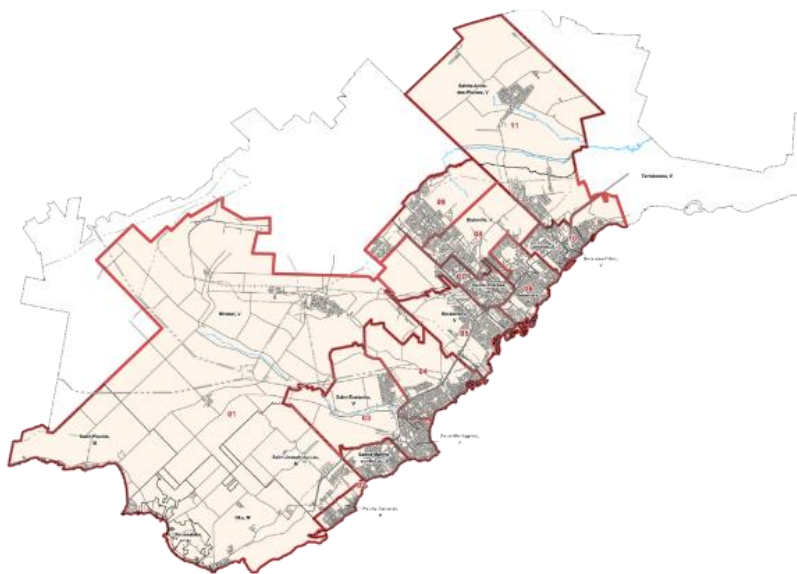
ANNEXE 1 - PROFIL DE LA CSSMI

La CSSMI est la quatrième commission scolaire en importance au Québec. Voici ses principales caractéristiques :

Le territoire

La CSSMI est située sur le territoire de la Rive-Nord de Montréal. Elle dessert 16 municipalités à la fois urbaines et rurales réparties dans trois municipalités régionales de comté et la Ville de Mirabel, couvrant ainsi une superficie de 800 km² :

- **MRC de Deux-Montagnes** : Deux-Montagnes, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Oka, Pointe-Calumet, Saint-Eustache, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Placide
- **MRC de Thérèse-De Blainville** : Blainville, Boisbriand, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Sainte-Thérèse, Sainte-Anne-des-Plaines
- **MRC Les Moulins** : Une partie de Terrebonne
- Ville de Mirabel



La population scolaire et les établissements

La CSSMI compte 79 établissements scolaires :

- 59 écoles primaires
- 12 écoles secondaires
- 1 école régionale spécialisée
- 5 centres de formation professionnelle
- 2 centres de formation générale des adultes

Au 30 septembre 2017, la CSSMI dénombrait 36 078 élèves en formation générale des jeunes. Les 53 services de garde accueillent près de 14 000 élèves en fréquentation régulière ou sporadique. Au 30 juin 2017, 2 244 élèves avaient fréquenté des centres de formation professionnelle, alors que 4 733 élèves avaient fréquenté des centres de formation générale des adultes, pour un total de 6 977 élèves.

En partenariat avec les différentes villes et municipalités de son territoire, la CSSMI assure la sécurité de quelque 10 749 élèves marcheurs. Le service de transport scolaire est offert par 10 entreprises de transport à près de 23 000 élèves vers plus de 18 400 adresses différentes. Il s'agit de 816 parcours couvrant une distance de 35 000 km quotidiennement. La flotte de véhicules scolaires desservant les élèves de la CSSMI se répartit comme suit : 198 autobus scolaires jaunes, 173 berlines, 13 autobus du CITL transportant 1 361 élèves, 27 minibus, dont 15 adaptés et 12 réguliers.

La Direction générale et les services administratifs

Le directeur général assure la gestion courante de l'ensemble des activités, orientations et projets de la CSSMI. Il assiste le conseil des commissaires et le comité exécutif dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs. En collaboration avec son équipe de la direction générale adjointe, il veille à la coordination du bon fonctionnement de l'ensemble des directions d'établissement. Les membres de la direction générale adjointe ont la responsabilité d'appuyer et de guider la direction des établissements scolaires de la CSSMI. Le territoire étant vaste, les directions adjointes se partagent les établissements selon des secteurs définis.

Les huit services administratifs soutiennent les établissements au quotidien. Ils assument de nombreuses responsabilités pour les écoles et les centres de manière à diminuer considérablement les coûts, tout en réduisant les tâches de gestion et d'administration qui seraient trop exigeantes pour être réalisées par chaque établissement :

- Service des affaires corporatives et des communications, incluant le Secrétariat général
- Service de la formation générale des jeunes
- Service de la formation générale adulte et professionnelle
- Service de l'organisation scolaire
- Service des ressources humaines
- Service des ressources matérielles
- Service des ressources financières
- Service des technologies de l'information

Le personnel

La CSSMI représente le plus important employeur de la région des Laurentides, comptant plus de 7 500 employés actifs selon les données de l'automne 2017 :

- 2 381 enseignants au primaire
- 1 309 enseignants au secondaire
- 177 enseignants aux adultes
- 191 enseignants à la formation professionnelle
- 231 professionnels non enseignants, incluant 41 psychologues et 29 orthophonistes
- 787 employés en adaptation scolaire
- 244 gestionnaires
- 1 128 employés de soutien administratif et technique
- 724 employés – service de garde
- 357 employés – soutien manuel

La CSSMI mise sur l'importance du développement professionnel de son personnel en privilégiant depuis plusieurs années la formation continue. Ainsi, au sein du Service des ressources humaines, le Secteur du développement des compétences encadre le perfectionnement conjointement avec les services de la formation générale des jeunes, de la formation générale adulte et professionnelle et des technologies de l'information.

Les principales instances

Le conseil des commissaires est composé de 16 commissaires, dont la présidence élue au suffrage universel sur l'ensemble du territoire de la CSSMI. Il y a 11 circonscriptions électorales représentées chacune par un commissaire élu et quatre commissaires-parents, soit deux commissaires-parents représentant l'ordre d'enseignement primaire, un commissaire-parent représentant l'ordre d'enseignement secondaire et un commissaire-parent représentant les élèves HDAA, tous élus par le comité de parents.

Tel que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) le prévoit, le conseil des commissaires a institué un comité exécutif composé de huit commissaires, dont la présidente de la CSSMI, et d'un commissaire-parent. La durée du mandat des membres du comité exécutif est de deux ans, sauf pour la présidence de ce comité, dont la durée du mandat est de quatre ans. En conformité avec les droits, pouvoirs et obligations qui lui sont délégués par le conseil des commissaires, le comité exécutif a pour mandat d'œuvrer sur plusieurs dossiers majeurs, notamment en ce qui a trait aux ententes scolaires-municipales, aux ressources humaines, à la reddition de comptes des services, aux honoraires ainsi qu'aux contrats de professionnels.

En vertu des résolutions adoptées, le conseil des commissaires a également institué une commission d'étude administrative (CEA) et une commission d'étude éducative (CÉE), ayant chacune pour mandat d'étudier les dossiers prioritaires et de formuler des recommandations au conseil. La CEA détient également tous les mandats du comité de gouvernance et d'éthique institué par le conseil des commissaires en vertu de l'article 193.1 de la LIP. De plus, il existe un comité de sélection pour l'embauche des hors-cadre.

Conformément à la LIP, la CSSMI possède trois instances consultatives, soit :

- le comité de parents;
- le comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA);
- le comité consultatif de transport.

L'offre de services éducatifs

Les établissements de la CSSMI, bien ancrés dans leur milieu, offrent des services de qualité, différenciés et adaptés aux besoins des élèves. Ainsi, des professionnels et du personnel de soutien technique unissent leurs efforts à ceux des enseignants pour offrir à chaque élève un réel parcours de réussites.

Les 59 écoles primaires ont créé des *projets écoles* pour soutenir la motivation scolaire et développer le sentiment d'appartenance. De plus, des projets régionaux, tels que le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive et les projets d'écoles alternatives, sont offerts à la CSSMI.

Les 12 écoles secondaires offrent aussi des *projets écoles* pour répondre aux besoins exprimés par le milieu. Plusieurs projets « commission scolaire », tels que le programme alternatif, le programme d'éducation internationale, la formation musicale intensive, le sport-études, la santé globale, le hockey féminin et le football, apportent une grande variété dans l'offre de services au sein des écoles secondaires de la CSSMI.

Aussi, une école à mandat régional accueille une centaine d'élèves handicapés provenant des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, du primaire et du secondaire.

Les cinq centres de formation professionnelle offrent 35 programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Cinq de ces programmes sont offerts en langue anglaise en partenariat avec la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier. De plus, sept programmes permettent d'obtenir une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Pour les adultes qui ont une expérience de travail liée à leur projet de formation, un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) leur est offert.

Un travail important est réalisé depuis plusieurs années pour valoriser la formation professionnelle et pour augmenter la carte des enseignements à la CSSMI. De plus, des activités telles que « Élève d'un jour » et « Exploration de la formation professionnelle » sont offertes aux élèves afin d'explorer les métiers ou valider un choix de carrière.

Les deux centres de formation générale des adultes offrent des services d'enseignement permettant de décrocher un diplôme d'études secondaires (DES) ou une certification permettant d'accéder au marché du travail. Plusieurs élèves s'y inscrivent pour obtenir leurs préalables afin de poursuivre leurs études en formation professionnelle ou leurs études postsecondaires. Les centres offrent également un service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) pour aider l'adulte dans la clarification de son projet de formation ou de son projet professionnel.

Enfin, le service aux entreprises soutient les entreprises de la région en matière de formation et de développement de la main-d'œuvre.

Un milieu de vie sain et sécuritaire

Établir et maintenir un climat scolaire sain et sécuritaire est une priorité pour les écoles de la CSSMI. D'ailleurs, la littérature est claire sur le sujet : la réussite des élèves passe, entre autres, par l'établissement d'un environnement scolaire bienveillant et propice aux apprentissages.

Ainsi, chaque école de la CSSMI met en œuvre annuellement son plan de lutte visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence. La CSSMI assure un rôle de vigie et elle veille à la diffusion des balises ministérielles dans ce dossier. Il revient toutefois à chaque milieu, en fonction de son contexte, de choisir et de mettre en place des ateliers préventifs répondant aux besoins des élèves.

Le concept d'un climat scolaire sécurisant et bienveillant est abordé dans différentes formations et divers accompagnements réalisés auprès du personnel des écoles. L'ensemble des intervenants au sein des services de garde a eu droit à une formation sur la surveillance stratégique, l'intervention auprès des élèves ainsi que les modalités d'intervention en matière de violence et d'intimidation.

Une analyse des contenus de formation est réalisée afin de s'assurer que tous les adultes qui gravitent autour des élèves peuvent avoir un langage commun et une visée de bien-être et de réussite pour les élèves. De plus, des actions de prévention concertées avec les partenaires de la communauté ont aussi permis de travailler en collaboration avec eux afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

Aussi, dans un contexte où la population est de plus en plus sédentaire, ce qui engendre d'importants problèmes de santé publique, la promotion chez les élèves d'un mode de vie physiquement actif fait partie des priorités à la CSSMI. En 2017-2018, 12 écoles primaires participent au programme « À l'école, on bouge au cube ».

Un budget fortement décentralisé vers les établissements

En 2017-2018, le budget totalise un montant de 428 M\$, réparti comme suit : 85,2 % aux établissements; 5,0 % au transport scolaire; 6,1 % au service de la dette et uniquement 3,7 % à l'administration générale. Mis à part le transport scolaire et le service de la dette, la CSSMI alloue 96 % de son budget à ses établissements. Cette distribution en fait l'une des commissions scolaires qui décentralisent le plus son budget au Québec.

Rappelons que la CSSMI est la commission scolaire de grande taille la plus efficiente au Québec. Concrètement, chaque dollar dont elle dispose est investi de la meilleure façon possible. Les derniers rapports d'experts ont relevé la qualité du travail effectué par le personnel et les commissaires de la CSSMI.

L'état des bâtiments

La recherche démontre que l'environnement physique et architectural des établissements scolaires a une incidence réelle sur la réussite et la diplomation des élèves. Les éléments les plus probants à cet égard sont l'apport généreux de lumière naturelle, la gestion du confort en lien avec la température ainsi que la qualité et le remplacement de l'air dans les locaux. Au-delà de l'esthétisme, ces incidences sont bien documentées.

Ainsi, la CSSMI vise l'amélioration continue de ses infrastructures afin que celles-ci soient dans un état satisfaisant en vertu des normes et des critères établis par le ministère. En 2017-2018, 21 % du parc immobilier de la CSSMI est dans un état satisfaisant présentant un indice de vétusté inférieur ou égal à 15 %. Cet indice correspond au coût des travaux à réaliser sur cinq ans, divisé par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les partenariats

La CSSMI a la chance de pouvoir compter sur de nombreux partenaires ayant des missions et des aires d'intervention différentes, mais complémentaires. Ces partenaires œuvrent dans divers domaines, notamment les domaines éducatif, économique, municipal et communautaire ainsi que ceux de la santé, du sport et des loisirs.

Il ne s'agit pas ici de dresser une liste exhaustive de tous les partenaires engagés de près ou de loin avec la CSSMI, ou avec une école ou un centre en particulier, mais bien de reconnaître leur rôle important dans l'offre de services nécessaires à la réussite et à la persévérance des élèves jeunes et adultes du territoire.

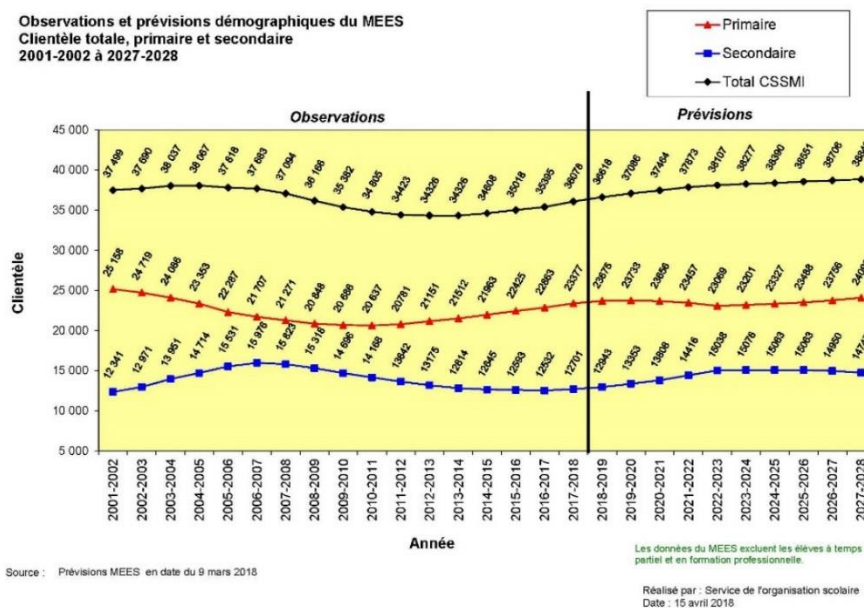
La collecte d'information menée auprès du personnel et des parents de la CSSMI dans le cadre de la première phase d'élaboration du PEVR a mis en lumière l'importance d'avoir des partenariats concrets et de qualité.

La CSSMI n'est pas différente des autres commissions scolaires du Québec. Elle compte sur ces nombreux partenaires pour mieux répondre aux besoins de ses élèves et salue toutes les initiatives en ce sens. Il faut toutefois mentionner que l'étendue du territoire rend ainsi plus difficile la concertation. La CSSMI croit qu'en visant des objectifs dans le cadre de son PEVR, il sera possible de réviser et d'élaborer des stratégies encore plus efficaces au bénéfice de la réussite des élèves.

Le portrait démographique et socio-économique du territoire

La population de certaines municipalités du territoire de la CSSMI connaît depuis plusieurs années une des plus fortes augmentations au Québec. Le territoire de la CSSMI est propice à la croissance démographique en raison de sa position géographique, en périphérie de la région métropolitaine de Montréal, où de nombreux projets de développement résidentiel voient le jour.

En ce qui a trait à la population scolaire des jeunes, un sommet a été atteint au milieu des années 2000, avec une population excédant les 38 000 élèves. Il s'en est suivi une baisse graduelle d'environ 4 000 élèves. Depuis 2013-2014, un retour à la croissance est noté, ce qui permettra bientôt de retrouver les niveaux du milieu des années 2000. À plus long terme, les projections du ministère indiquent une poursuite de la croissance, et nous devrions atteindre le seuil des 40 000 élèves dans la prochaine décennie.



Au cours de la dernière année, le nombre d'élèves du primaire a connu une croissance de 1,9 % alors que le secondaire a connu une décroissance de 0,5 %. Au total, la population scolaire de la formation générale des jeunes a augmenté de 378 élèves (1,1 %), ce qui constitue une troisième année consécutive de croissance pour la CSSMI. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des prochaines années en raison de la hausse observée antérieurement au primaire, qui se reflétera sur la population scolaire du secondaire.

Les données sur la population passée et les tendances démographiques anticipées pour les prochaines années au primaire et au secondaire sont présentées ci-dessous.

Les données relatives à la défavorisation en milieu scolaire sont calculées à l'aide de deux variables : l'indice du seuil de faible revenu et l'indice de milieu socio-économique (IMSE).

Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

L'IMSE est constitué de la proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (ce qui représente les deux tiers du poids de l'indice) et de la proportion des ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (ce qui représente le tiers du poids de l'indice).

Les indices annuels des écoles sont regroupés en rangs déciles afin de situer la place relative de l'école dans l'ensemble des écoles publiques, et ce, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire.

IMSE 2016-2017			
IMSE	Nombre d'écoles primaires	Pourcentage	
1	3	5 %	
2	10	17 %	
3	7	12 %	
4	8	14 %	
5	8	14 %	
6	7	12 %	
7	10	17 %	
8	1	2 %	
9	3	5 %	
10	1	2 %	
Total général	58	100 %	

IMSE 2016-2017			
IMSE	Nombre d'écoles secondaires	Pourcentage	
1	0	0 %	
2	3	23 %	
3	4	31 %	
4	0	0 %	
5	5	38 %	
6	1	8 %	
7	0	17 %	
8	0	0 %	
9	0	0 %	
10	0	0 %	
Total général	13	100 %	

Les établissements privés sur le territoire

La CSSMI compte sur son territoire cinq établissements scolaires privés de niveaux préscolaire, primaire, secondaire et formation professionnelle. En 2018-2019, ces établissements accueillent 4 808 élèves, représentant 11,6 % de la population scolaire du territoire.

Le traitement des plaintes

La CSSMI a le souci de répondre aux situations conflictuelles par une démarche de recherche de solutions. Ainsi, elle s'est dotée d'un règlement portant sur la procédure de traitement des plaintes en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3) et du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* adopté par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (arrêté numéro AM 2009-01 de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en date du 15 décembre 2009), conformément à l'article 457.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3). Ce règlement a pour objet d'édicter une procédure visant la résolution de différends pouvant survenir entre un élève ou ses parents et un établissement ou un service administratif d'une commission scolaire.

En lien avec cette procédure, le protecteur de l'élève est entré en fonction le 1^{er} juillet 2010. Il est ainsi possible d'avoir accès aux services du protecteur de l'élève si un parent ou un élève demeure insatisfait après avoir franchi toutes les étapes prévues au Règlement.

ANNEXE 2 - LEXIQUE

À venir

ANNEXE 3 - RÉOLUTION - COMMISSAIRE D'UN SOIR

COMMISSAIRE D'UN SOIR

Résolution n° CC-180424-4861

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) est dans le processus d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR);

ATTENDU que dans le cadre de ses travaux, la CSSMI souhaite connaître l'opinion des élèves du secondaire sur les principales conditions gagnantes de réussite et de persévérance scolaires;

ATTENDU que dans ce contexte, le conseil des commissaires a sollicité l'opinion des élèves des écoles secondaires et les a entendus dans le cadre de l'activité « commissaires d'un soir » tenue le 24 avril;

ATTENDU que plus de 700 élèves ont participé à l'activité dans les écoles secondaires;

ATTENDU les représentations faites par les élèves délégués des écoles secondaires de la CSSMI;

ATTENDU que les élèves considèrent que la persévérance et la réussite vont de pair;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu et Mlle Isabella Maldonado

DE PRENDRE acte du fait que les principales conditions gagnantes de réussite et de persévérance scolaires déterminées par les élèves du secondaire sont :

- Relation élève-enseignant de qualité et dynamique (respect, flexibilité, encouragement, disponibilité envers tous les élèves et ce, peu importe leur profil);
- Enseignants intéressants, énergiques et motivés, connaissant leur matière, ayant une bonne capacité d'adaptation et qui enseignent la bonne matière à jour;
- Méthodes d'enseignement diversifiées et à jour, ouverture à des approches différentes et au travail d'équipe;
- Démarche orientante amorcée le plus rapidement possible et sur une base régulière avec des objectifs et une connaissance des choix de parcours possibles;
- Charge de travail ajustée et mieux répartie dans le temps, concertation entre les enseignants (devoirs, examens, etc.);
- Encadrement de l'école et disponibilité des ressources, plus d'outils de référence;
- Aide aux élèves en difficulté, respect des plans d'intervention pour les élèves qui en ont besoin, principe d'équité pour tous, incluant les élèves performants, plus de flexibilité dans les périodes de récupération;
- Accès à des programmes particuliers et à des choix de cours variés pour les élèves performants ainsi que pour tous les élèves qui le souhaitent afin que tous soient plus motivés et qu'ils puissent concrétiser leur projet d'avenir; avoir une politique pour les élèves doués;

- Soutien et encadrement des parents, communications positives école-maison pour aider les élèves, sensibilisation des parents pour mieux soutenir les élèves (anxiété de performance); rejoindre tous les parents;
- Climat sain, respectueux et sécuritaire autant pour les élèves que pour les enseignants;
- Milieu stimulant devant demeurer une priorité (vie à l'école, démocratie, importance des sorties pour agrémenter le quotidien, création de clubs divers en parascolaire, développer également des activités de leadership où les élèves décident, développer un sentiment d'appartenance est important et peut passer par une tenue vestimentaire obligatoire, etc.);
- Disponibilité des outils technologiques de pointe pour l'enseignement et les travaux scolaires, s'assurer que les enseignants en fassent une utilisation optimale, livres numériques, etc.;
- Encouragement des adultes au quotidien, discours positif (valorisation des bons coups et des efforts), ajout de commentaires personnalisés et positifs dans les bulletins au regard de conseils pour améliorer les résultats, projets d'émulation et différents moyens pour récompenser les efforts et les bons comportements, valoriser plutôt que punir avec transfert de cette façon de faire au secondaire;
- Motivation et efforts requis des élèves (organisation, responsabilisation, concentration), trouver l'équilibre dans les horaires souvent chargés des élèves. Valorisation de l'autonomie des élèves, ne pas imposer de méthodes, avoir des cours pour nous apprendre à tout gérer;
- Saines habitudes de vie des élèves (heures de sommeil, nutrition par des repas plus variés de style végétarien, activité physique, etc.), faire de bons choix, conciliation activités-école;
- Entraide et liens entre les élèves, importance du tutorat et ce, pas juste au primaire, flexibilité des enseignants en ce sens, amener les élèves à aller vers les autres pour les aider et favoriser les échanges.

DE PRENDRE en considération ces conditions lors de l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Adopté